

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DETADOUSSAC**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 10 FÉVRIER 2026, À 19H00, AU CENTRE DES
LOISIRS, 286, RUE DE LA FALAISE, À TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Claude Brassard, maire
Madame Joëlle Pierre, conseillère au siège 1
Monsieur Jean Poirier, conseiller au siège 2
Monsieur Florent Desrochers, conseiller au siège 3
Monsieur Bruno Forest, conseiller au siège 4
Madame Julie Mallette, conseillère au siège 5
Madame Audrey Boulianne, conseillère au siège 6

Assiste également à la réunion :

Madame Thérèse Gauthier, agissant comme secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 00, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1 du Code municipal, L.R.Q, c. C-27.1.

**RESOLUTION
2026-02-35**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption de la séance ordinaire du 13 janvier 2026;
- 4. Période de question**
- 5. Correspondances**
 - 5.1. Lettre du ministre Bernard Drainville, ministre de l'Environnement nous indiquant que le ministère poursuit activement le projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac;
 - 5.2. Dépôt du bilan 2025 /Observatoire d'oiseaux de Tadoussac;
 - 5.3. Demande de commandite / Polyvalente des Berges /Album Souvenir;
- 6. Rapport des comités.**
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1. Comptes à payer au 31 janvier 2026;
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1. Adoption des états financiers 2024;
 - 8.2. Autorisation de la signature du contrat de travail de monsieur Éric Gagné / Directeur des Travaux Publics;
 - 8.3. Demande de soutien financier /Amélioration du sentier du Lac Gobeil;

- 8.4. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes - 2026;
- 8.5. Augmentation des tarifs d'entrée du musée du Poste de traite Chauvin;
- 8.6. Demande de partenariat Festival du Fjord;
- 8.7. Demande de contribution financière de la 1^{er} Édition de la course de voiliers St-Laurent 400;
- 8.8. Service de vétérinaire Mobile Caroline Carrier;
- 8.9. Politique des tarifs des horodateurs / Saison 2026;
- 8.10. Desjardins /Accès-D désignation d'administrateur principal;
- 8.11. Carte de crédit Desjardins / Annulation d'un administrateur et désignation d'un nouveau ;
- 8.12. Désignation d'un signataire des effets bancaires;
- 8.13. Autoriser le paiement à BB Marine Sept-Îles des travaux sur la crépine au Lac de l'Aqueduc;

9. Avis de motion

10. Projets de règlements

- 10.1.** Adoption du deuxième projet du règlement no 419 modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'agriculture sans élevage à l'intérieur des bâtiments de la Zone 31-C ;
- 10.2.** Adoption du règlement numéro 416 relatif à l'entretien et à l'occupation ; **Reporté**

11. Divers

- 11.1. Nomination de trois membres du conseil / Comité de démolition;
- 11.2. Permis de démolition / 114, rue Saguenay; **Reporté**
- 11.3. P.I.I.A. Demande d'enseigne / 113, de la Coupe-de-l'Islet;
- 11.4. P.I.I.A. Demande de permis de construction / 40, rue des Forgerons Nord;
- 11.5. Nomination de deux membres du conseil / Société Historique de Tadoussac / Fusion de la Petite Chapelle et le Musée Chauvin ;
- 11.6. Lettre de démission de madame Marie-France Bélanger;
- 11.7. Comité de pilotage pour la mise à jour de la politique Municipalité amie des Aînés;
- 11.8. Nomination d'une coadministratrice de la page Facebook Loisir HCN;
- 11.9. Adoption de Programmes relatifs au Schéma de couverture de risques -Service incendie;
- 11.10. Renouvellement de l'entente du service de Premiers Répondants CISSS Côte-Nord;
- 11.11. Offre de services /Renouvellement du site internet touristique;
- 11.12. Achat d'un module de jeux auprès d'Équipements récréatifs Jambette Inc.;
- 11.13. Offre de service BB Marine / Compléter les travaux sur la crépine la de l'aqueduc;
- 11.14. Offre de service de Pro-gestion / Support dans la réalisation du processus de maintien de l'équité salariale;
- 11.15. Adoption du rapport d'activités annuel révisé 2025 du Service Incendie;

12. Affaires nouvelles

- 12.1. Appui à la Marina de Tadoussac;
- 12.2. _____

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, et d'inscrire le point 8.1. Adoption des états financiers 2024 après l'adoption de l'ordre ainsi que l'ajout aux affaires nouvelles du point suivant 12.1. Appui à la Marina de Tadoussac :

**RESOLUTION
2026-02-36**

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers 2024 par monsieur Claude Bouchard, CPA auditeur, et du rapport de l'auditeur indépendant Benoît Côté, CPA ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte les états financiers 2024 de la Municipalité du Village de Tadoussac tel préparé par monsieur Claude Bouchard, CPA.

**RESOLUTION
2026-02-37**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 JANVIER 2026**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**LETTRE DU MINISTRE BERNARD DRAINVILLE, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Dépôt de la lettre du ministre Bernard Drainville, ministre de l'Environnement nous indiquant que le ministère poursuit activement le projet du parc National des Dunes-de-Tadoussac.

**DÉPÔT DU BILAN 2025 / OBSERVATOIRE D'OISEAUX DE
TADOUSSAC**

Dépôt du bilan 2025 de l'observatoire d'oiseaux de Tadoussac.

**RESOLUTION
2026-02-38**

DEMANDE DE COMMANDITE / POLYVALENTE DES BERGES

CONSIDÉRANT QUE les élèves de 5e secondaire de la Polyvalente des Berges ont adressé une demande d'aide financière à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière pour la création d'un album souvenir ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le versement d'une somme de 100\$ soit ¼ de page aux fins de soutenir la réalisation de leur album souvenir afin de souligner la fin de leur parcours au secondaire.

RAPPORT DES COMITÉS

Madame Audrey Boulianne présente le rapport du Comité environnement;

Madame Julie Mallette présente le rapport du Comité des Loisirs et Sport.

Monsieur Bruno Forest présente le rapport du Comité Logement.

**RESOLUTION
2026-02-39**

COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR MDAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 373 726.05\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 janvier 2026 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Joëlle Pierre;

QUE ce montant corresponde à 1/12 du budget annuel 2025 tel que prescrit par le ministère des Affaires Municipales avant l'adoption du budget 2026.

QUE la greffière-trésorière et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RESOLUTION
2026-02-40**

**AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE
MONSIEUR ÉRIC GAGNÉ / DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise monsieur Claude Brassard, maire, et madame Thérèse Gauthier, greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac le contrat de travail de monsieur Eric Gagné, directeur des travaux publics et ce, en date du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

**RESOLUTION
2026-02-41**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / AMÉLIORATION DU SENTIER
DU LAC GOBEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac a adopté la résolution 2024-08-244 refusant de participer financièrement au projet de Sacré-Cœur visant l'amélioration des infrastructures du Lac Gobeil;

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Boulianne, maire, de la Municipalité de Sacré-Cœur, s'est adressée à la Municipalité dans une lettre datée du

9 décembre 2025, afin de solliciter à nouveau une participation financière à l'amélioration des infrastructures du Lac Gobeil;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le versement d'une somme de 2 000\$ à la Municipalité de Sacré-Cœur comme aide financière à l'amélioration des infrastructures du sentier du Lac Gobeil.

**RESOLUTION
2026-02-42**

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES
MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de la Haute-Côte-Nord, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de la Haute-Côte-Nord la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et à la Commission scolaire de l'Estuaire.

**RESOLUTION
2026-02-43**

**AUGMENTATION DES TARIFS D'ENTRÉE DU MUSÉE DU POSTE DE
TRAITE CHAUVIN**

CONSIDÉRANT QUE les tarifs d'entrée du musée du Poste de traite Chauvin n'ont pas été révisés depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des coûts d'exploitation et la nécessité d'assurer la pérennité des activités muséales;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve l'augmentation des tarifs d'entrée soit :

- Adultes : de 6 \$ à 7 \$
- Âge d'or : de 4 \$ à 5 \$
- Visites de groupe : de 5 \$ à 6 \$
- Enfants et étudiants : maintien du tarif actuel de 3 \$

et ce, à compter de la prochaine saison d'opération 2026.

**RESOLUTION
2026-02-44**

DEMANDE DE PARTENARIAT FESTIVAL DU FJORD

CONSIDÉRANT QUE monsieur Billy Hovington s’est adressé à la Municipalité de Tadoussac afin que l’on participe comme partenaire à la prochaine Édition du Festival du Fjord qui se tiendra du 13 au 16 août 2026;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil ne souscrit pas à la demande de partenariat du Festival du Fjord en tenant compte que la Municipalité de Tadoussac soutien déjà par une taxe évènementielle toutes les activités sur son territoire.

**RESOLUTION
2026-02-45**

DEMANDE DE CONTIBUTION FINANCIÈRE DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA COURSE DE VOILIERS ST-LAURENT 400

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc-André Bourdage, aviseur technique de la St-Laurent 400, sollicitant une participation financière de la Municipalité de Tadoussac dans le cadre de la première édition de la course de voiliers St-Laurent 400 qui se tiendra du 6 août au 12 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est d’un montant de 1 000\$ ainsi que cinq (5) vignettes de stationnement pour l’organisation et l’inspection des voiliers du 3 août 2026 ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le versement d’une aide financière d’un montant de 500\$ dans le cadre de la première édition de la course de voiliers St-Laurent 400.

**RESOLUTION
2026-02-46**

SERVICE DE VÉTÉRINAIRE MOBILE CAROLINE CARRIER

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Carrier, vétérinaire, a déposé un projet de service de vétérinaire mobile afin de desservir la Municipalité de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QU’actuellement il n’y a aucun service de vétérinaire sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU’un tel service est essentiel pour le bien-être des animaux;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil soit tout à fait d’accord d’accueillir ce service à Tadoussac et d’en faciliter l’installation gratuite au Centre des Loisirs et ce, deux jours par mois

**RESOLUTION
2026-02-47**

POLITIQUE DE TARIFS DES HORODATEURS / SAISON 2026

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'augmentation des horodateurs pour la saison 2026 et ce,
à raison de :

5,00\$ / l'heure et de 25,00\$ / par jour.

**RESOLUTION
2026-02-48**

DESJARDINS / ACCÈS D / DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PRINCIPAL

CONSIDÉRANT le départ du directeur général, monsieur Bernad Départ, nous sommes dans l'obligation de nommer un nouvel administrateur principal chez Desjardins Accès D afin de nous permettre d'avoir accès à nos dossiers;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme madame Émy Gauthier, trésorière, administratrice principale des comptes Desjardins Accès-D de la Municipalité du Village de Tadoussac.

**RESOLUTION
2026-02-49**

CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS / ANNULATION D'UN ADMINISTRATEUR ET DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU

CONSIDÉRANT le départ du directeur général, monsieur Bernard Déraps, nous sommes dans l'obligation d'annuler la carte de crédit Desjardins de la Municipalité au nom de monsieur Bernard Déraps, administrateur;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil annule la Carte de Crédit Desjardins au nom de monsieur Bernard Déraps, comme administrateur et d'émettre une nouvelle carte de Crédit Desjardins au nom de madame Émy Gauthier, administratrice, pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac.

**RESOLUTION
2026-02-50**

DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise madame Thérèse Gauthier, greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac, les effets bancaires dans le cadre de ses fonctions

**RESOLUTION
2026-02-51**

AUTORISER LE PAIEMENT À BB MARINE SEPT-ILES DES TRAVAUX DE REDRESSEMENT DE LA CRÉPINE DU LAC DE L'AQUEDUC

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 105 152.69\$ à la Compagnie BB Marine Sept-Îles pour les travaux de redressement des crépines au Lac de l'Aqueduc.

QUE l'exécution de ces travaux ont été autorisés par le ministère des Affaires Municipales dans le cadre de l'aide financière du Programme de la TECQ 2025-2028

**RESOLUTION
2026-02-52**

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT NO 419
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE
L'AGRICULTURE SANS ÉLEVAGE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONAGE
31-C**

ATTENDU QUE la Municipalité de Tadoussac a adopté le règlement de zonage numéro 253 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Tadoussac est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement de zonage numéro 253 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QUE le propriétaire du 122 rue des Érables souhaite être autorisé à transformer le bâtiment afin d'y établir un commerce et un établissement de culture et de transformation agricole de champignons ;

ATTENDU QUE la classe d'usage Agriculture sans élevage A-a n'est pas permise dans la zone 31-C;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande d'amendement au règlement de zonage numéro 253 visant à autoriser la classe d'usage Agriculture sans élevage A-a dans la zone 31-C, conditionnellement à l'ajout d'une note au cahier des spécifications spécifiant que les usages de cette classe ne sont permis qu'à l'intérieur d'un bâtiment ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a manifesté son intention d'amender le règlement de zonage 253 par l'adoption de la résolution 2025-12-345 lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE la zone 31-C se trouve le long de la route 138 et comporte des terrains en grande majorité construits ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 419 a été tenue le 28 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE l'ensemble de ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 13 janvier 2026. ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: Modification du cahier des spécifications – Ajout de la note 3

Le cahier des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 253, sous la cote « Annexe A » est modifié. La modification est la suivante :

- En ajoutant à la page comprenant les spécifications des zones 31 à 35, dans la section du bas de la grille contenant les notes, la note suivante :
« Note 3 : *Les usages de la classe Agriculture sans élevage A-a ne sont permis qu'à l'intérieur d'un bâtiment. Nonobstant ce qui précède, la zone 31-C n'est pas considérée comme étant à dominance agricole dans le cadre de l'application du présent règlement. Les dispositions du règlement spécifiquement applicables aux bâtiments agricoles ne s'appliquent pas non plus.* »

ARTICLE 3: Modification du cahier des spécifications – zone 31-C

Le cahier des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 253, sous la cote « Annexe A » est modifié. La modification est la suivante :

- En ajoutant dans la colonne 31-C, à la ligne « A-a : Agriculture sans élevage », la mention « X (3) », le tout tel que montré à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4: Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Claude Brassard, Maire

Thérèse Gauthier, greffière-trésorière

Avis de motion : le 13 janvier 2026

Adoption du 1^{er} projet de règlement : le 13 janvier 2026

Transmission MRC 1^{er} Projet de règlement :

Avis public de consultation : 19 janvier 2026

Avis public de consultation journal : 19 janvier 2026

Assemblée de consultation : 27 janvier 2026

Adoption du règlement avec ou sans modification : le 10 février 2026

Transmission MRC 2^e Projet de règlement :

Avis public pour informer la possibilité de faire une demande de participation à un référendum : 25 février 2026

Adoption du règlement :

Transmission MRC du règlement :

Réception du certificat MRC :

Publication:

Annexe 1 – Cahier des spécifications modifié pour la zone 31-C

Réf : Grille voire pièce jointe

**RESOLUTION
2026-02-53**

NOMINATION DE TROIS MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ DE DÉMOLITION

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme Monsieur Florent Desrochers, Madame Joëlle Pierre et Monsieur Bruno Forest, membres du conseil au comité de démolition et ce, tel qu'édicte à l'article 3.3. du règlement 396 relatif à la démolition d'immeubles

**RESOLUTION
2026-02-54**

P.I.I.A. DEMANDE D'ENSEIGNE/ 113, COUPE-DE-L'ISLET

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 113, Rue Coupe-de-l'Islet souhai modifier l'enseigne actuelle à la suite de l'achat du commerce ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a remis un dossier complet avec le vi proposé, les matériaux et les dimensions souhaitées ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande d'enseigne 113, Coupe-de-l'Islet, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil accepte la demande d'installation d'un enseigne au 113, Coupe-de-l'Islet tel que recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

**RESOLUTION
2026-02-55**

**P.I.I.A. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION / 40 RUE DES
FORGERONS NORD**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot # 4 343 604 souhaitent implanter un
immeuble résidentiel unifamiliale ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont remis le plan de localisation ainsi que
les plans, dimensions et matériaux de la construction souhaitée ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande des propriétaires du lot # 4 343 604 le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil accepte la demande de construction d'un immeuble résidentiel des propriétaires du lot # 4 343 604 tel que recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme et en tenant compte des éléments suivants ;

QUE la toiture du bâtiment soit plus foncée que le revêtement du bâtiment tel que prescrit à l'article 4.2.4 alinéa 4 (Règlement # 419 P.I.I.A.) afin de marquer la fin du bâtiment (par rapport au ciel);

QUE les garde-corps de la galerie avant (côté rue) soient de métal et non en pvc et non en verre trempé selon l'article 4.2.1 alinéa e) (Règlement # 419 P.I.I.A.);

QUE les garde-corps de la galerie arrière (côté Saguenay) et latérales soient tous de la même facture c'est-à-dire soient de métal dans l'entièreté ou de verre trempé dans l'entièreté avec des poteaux de métal pour le soutien des panneaux de verre trempé.

**RESOLUTION
2026-02-56**

**NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL / SOCIÉTÉ
HISTORIQUE DE TADOUSSAC /FUSION DE LA PETITE CHAPELLE
ET LE MUSÉE CHAUVIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JÖELLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme Monsieur Bruno Forest à la Société Historique de Tadoussac concernant de la fusion de la Petite Chapelle et le Musée Chauvin.

**RESOLUTION
2026-02-57**

LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME MARIE-FRANCE BÉLANGER

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-France Bélanger a déposé le 9 décembre 2025 une lettre de démission à titre de directrice de développement de la Municipalité du Village de Tadoussac;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la démission de madame Marie-France Bélanger, directrice de développement, et de la remercier de l'excellence de son travail au sein de notre équipe municipale pendant cinq ans.

**RESOLUTION
2026-02-58**

**COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE la politique MADA ainsi que son plan d'action doivent être renouvelés et mis à jour;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage doit être nommé pour débiter cette mise à jour;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil de la municipalité de Tadoussac autorise le service des Loisirs à entériner le comité de pilotage pour la mise à jour de la politique « Municipalité amie des aînés » (MADA).

Les membres du comité sont :

- Kathy Barnes (responsable municipale);
- Florent Desrochers et Julie Mallette (conseillers municipaux);
- Jane Chambers Evans (citoyenne);
- Nathalie Jean (représentante Comité des bénévoles);
- Rose Gauthier (représentante de la FADOQ);
- Nathalie Belluye (représentante Les Amis du Rayon d'Or);

**RESOLUTION
2026-02-59**

**NOMINATION D'UNE COADMINISTRATRICE DE LA PAGE
FACEBOOK LOISIR HCN**

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Table intermunicipale du développement culturel de la Haute-Côte-Nord souhaitent centraliser les annonces d'activités ayant une portée régionale en un point de diffusion gérée conjointement ;

CONSIDÉRANT QUE la page Facebook « Loisir HCN » a.été créée à cette fin ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme madame Kathy Barnes comme coadministratrice de la page Facebook « Loisir HCN », afin d'y publier :

- Les annonces d'activités de la municipalité;
- Les annonces des organismes à but non lucratif du territoire, ayant une portée régionale, conformément aux règles établies par le comité du loisir culturel de la Table intermunicipale du développement culturel.

**RESOLUTION
2026-02-60**

**ADOPTION DE PROGRAMMES RELATIFS AU SCHEMA DE
COUVERTURE DE RISQUES / SERVICE INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte les programmes afin de permettre à l'organisation de les mettre en place dans le cadre du schéma de couverture de risques :

- Programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie
- Programme d'entraînement inspiré du canevas de l'ENPQ et de la norme NFPA 1500
- Programme concernant l'inspection des bâtiments de risques moyens, élevés et très élevés
- Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents

**RESOLUTION
2026-02-61**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU SERVICE DE PREMIERS
RÉPONDANTS AVEC LE CISSS CÔTE-NORD**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise monsieur Claude Brassard, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité le renouvellement de l'entente de service de Premiers répondants avec le Centre intégré de Santé et services sociaux (CISSS Côte-Nord) selon ces conditions pour une période de trois ans.

**RESOLUTION
2026-02-62**

**OFFRE DE SERVICE NUMÉRIQUE .CA-RENOUVELLEMENT DU
SITE INTERNET TOURISTIQUE**

CONSIDERANT QUE nous devons actualiser le site internet touristique ;

CONSIDERANT QUE le plus bas soumissionnaire est Numérique.ca ;

CONSIDERANT QUE les sommes sont disponibles et ont été planifiées au budget 2026 ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Numérique.ca datée du 23 octobre 2025 au montant de 9 316.40 \$ avant taxes ;

QUE la greffière-trésorière, Thérèse Gauthier, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec Numérique.ca pour le renouvellement du site internet touristique.

RESOLUTION
2026-02-63

ACHAT D'UN MODULET DE JEUX AUPRÈS D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC.

CONSIDÉRANT QUE Playtec Équipements n'a pas honoré le contrat signé entre les parties en mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau module de jeux doit être installé au Centre des Loisirs à l'été 2026 ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroi le contrat à Équipements Récréatifs Jambette Inc. pour l'installation du module de jeux du Centre des Loisirs ;

QUE le Conseil autorise monsieur Claude Brassard à signer pour et au nom de la Municipalité la soumission d'Équipements Récréatifs Jambette Inc. datée du 24 janvier 2026 au montant de 67 408.98 \$ (livraison, installation et taxes incluses).

RESOLUTION
2026-02-64

OFFRE DE SERVICE BB MARINE AUX FINS DE COMPLÉTER LES TRAVAUX SUR LA CRÉPINE DE L'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QU'aux fins de stabiliser la crépine du lac de l'Aqueduc des travaux doivent être exécutés en période hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE BB Marine a déposé une offre au montant de 70 252.67\$ taxes non incluses afin de compléter les travaux sur la crépine du lac de l'Aqueduc.

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'exécution de ces travaux ont été autorisés par le ministère des Affaires Municipales dans le cadre de l'aide financière du Programme de la TECQ 2025-2028.

RESOLUTION
2026-02-65

OFFRE DE SERVICE DE PRO-GESTION / SUPPORT DANS LA RÉALISATION DU PROCESSUS DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit d'ici fin mars 2026 réaliser le processus de l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE les consultants Pro-Gestion ont déposé le 5 février courant, une offre de service comme support dans la réalisation du processus de maintien de l'équité salariale; au montant de 8 750\$ et que seules les heures effectivement travaillées seront facturées;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise monsieur Claude Brassard, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac l'offre de service de Pro-Gestion comme support dans la réalisation du processus de maintien de l'équité salariale; au montant de 8 750\$ et que seules les heures effectivement travaillées seront facturées

RESOLUTION
2026-02-66

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2025 DU SERVICE INCENDIE DE TADOUSSAC

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte le rapport annuel 2025 du service incendie de Tadoussac selon le plan d'action de la Municipalité régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord et le suivi du Schéma de couverture de risques.

QUE ce rapport doit être transmis à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

RESOLUTION
2026-02-67

PROJET DE DRAGAGE DE LA MARINA DE TADOUSSAC

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil appui le Carrefour Maritime de Tadoussac le processus de demande de permis pour le dragage au niveau du ponton de la plage et une partie de la Marian au ministère Pêches et Océans Canada et le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des parcs du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 05 Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 07.

RESOLUTION
2026-02-68

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 20 h 07.

Je, Claude Brassard, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Brassard, maire

Nombre de citoyens présents : 23 personnes en présentiel et 6 personnes en visio-conférence Zoom.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, madame Thérèse Gauthier, greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Thérèse Gauthier, greffière-trésorière

Claude Brassard, maire

